

URBANISME

Opération Ivry Confluences

Compte-rendu annuel 2008 du concessionnaire SADEV 94

EXPOSE DES MOTIFS

L'opération Ivry Confluences fait l'objet d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 15 février 2007, et a été confiée à la SADEV 94.

En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le traité de concession fait obligation en son article 23.1 à la SADEV 94 de soumettre à l'examen de la collectivité le compte-rendu annuel comportant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie actualisés.

Vous trouverez ci-après l'état des dépenses et recettes, le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2008.

Le bilan financier équilibré en dépenses et recettes à 307 200 000 € HT, nécessite une participation de la Ville à hauteur de 50 200 000 € HT.

▪ **Les dépenses** réalisées sur l'exercice 2008 s'élèvent à 46 691 184 € HT et concernent :

- études et missions de maîtrise d'œuvre : 1 338 612 €,
- des acquisitions foncières : 42 608 180 €,
- mise en état des sols : 111 667 €,
- travaux : 872 247 €,
- équipements publics (banque des confluences) : 185 701 €,
- frais divers : 1 220 419 €,
- frais financiers : 354 357 €.

▪ **Les recettes** réalisées au cours de l'année 2008 sont de 727 426 € HT et concernent des produits de gestion locative.

▪ **Le reste à réaliser :**

Il reste à réaliser en dépenses HT :

- études : 5 736 583 €,
- des acquisitions foncières : 124 091 820 €,
- mise en état des sols : 23 684 256 €,
- travaux d'espaces publics : 53 975 637 €,
- équipements publics : 12 914 300 €,
- frais divers : 26 266 457 €,
- frais financiers : 13 445 643 €.

Il reste à réaliser en recettes HT :

- charges foncières logements : 73 900 000 €,
- charges foncières activités économiques et produits de gestion locative : 172 800 000 €,
- cessions voiries départementales équipées : 10 300 000 €,
- participations publiques à l'aménagement de la Ville : 50 200 000 €.

L'année 2009 sera consacrée au lancement des procédures préalables à la création de la ZAC.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le compte-rendu annuel 2008 de la SADEV 94 relatif à l'opération Ivry Confluences.

P.J. : compte-rendu annuel 2008 de la SADEV 94.

URBANISME

Opération Ivry Confluences

Compte-rendu annuel 2008 du concessionnaire SADEV 94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1523-2,

vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.300-5,

vu la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et ses décrets d'application,

vu sa délibération en date du 15 février 2007 approuvant le traité de concession d'aménagement à passer entre la Ville et la SADEV 94 pour l'opération Avenir-Gambetta, désormais dénommée opération Ivry Confluences,

vu le compte-rendu annuel présenté par la SADEV 94, comportant l'état des dépenses et recettes arrêté au 31 décembre 2008, le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisés, ci-annexé,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2008 présenté par la SADEV 94, relatif à l'opération Ivry Confluences, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie, et faisant apparaître les mouvements de transfert (dépenses et recettes) de l'opération.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2009